

Syndicat mixte Somme
Numérique

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

OBJET :

02 – Canton de Nouvion
– adhésion

Date de convocation :
23 mars 2009

Date de séance :
4 mai 2009

Date d'affichage :
Cf. AR Préfecture

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

Adoptée à l'unanimité

ABSENTS : cf. PVS

Excusés : cf. PVS

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE Somme Numérique**

L'an deux mille neuf, le quatre mai à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Didier CARDON, Daniel LEROY, Jean-Pierre TETU, Sarah THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Daniel LEROY

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 3 – Adhésion,
- Vu la délibération du conseil communautaire du CANTON DE NOUVION en date du 23 mars 2009,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'adhésion de la communauté de communes du CANTON DE NOUVION au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ARTICLE 2 – Etant donné le nombre d'habitants inférieur à 25 000, la com de coms aura un seul représentant au comité syndical, avec un droit de vote (cf. article 7 des statuts) et sa cotisation annuelle pour 2009 sera de 500€, calculée au prorata à partir du 1^{er} juin.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le



Le Président

Déposé en
Préfecture de la
Somme
le 11-05-2009

